



Commission néerlandaise pour  
**30** ans **l'évaluation environnementale**

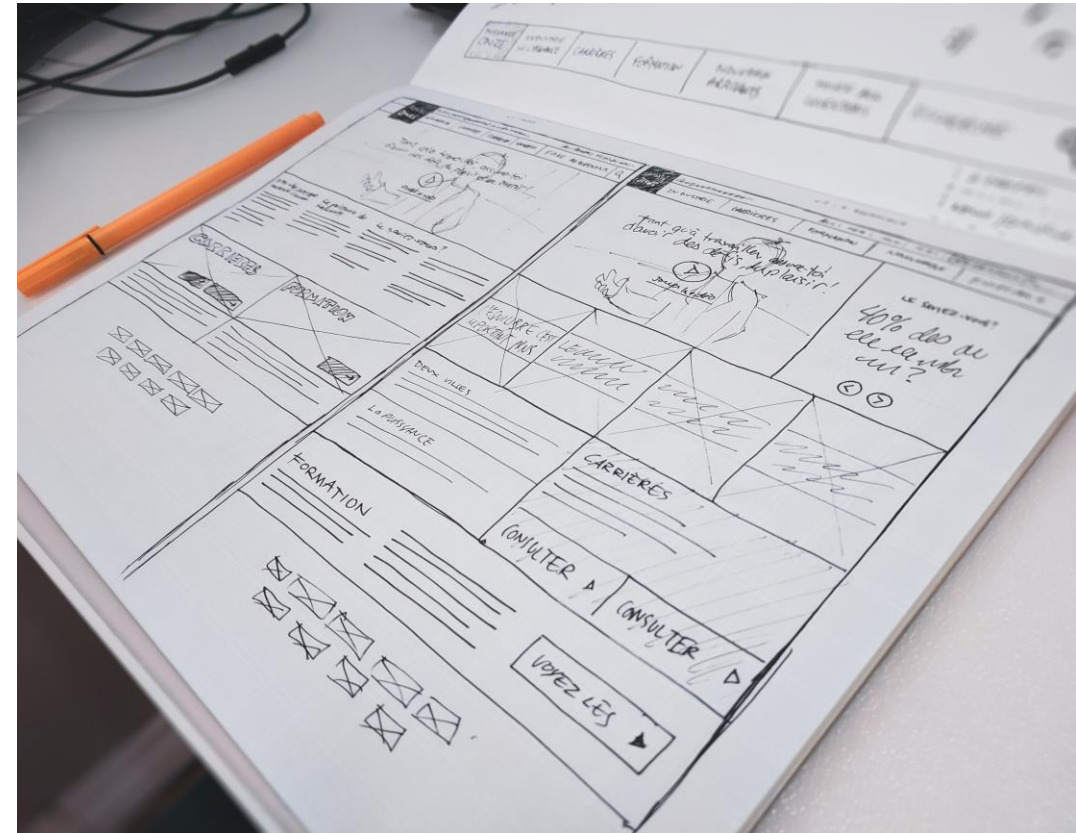
# Le rôle d'un bon PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social) et son suivi

Laurie Borrelli dos Reis  
17 OCTOBRE 2023

# Pour cette présentation :

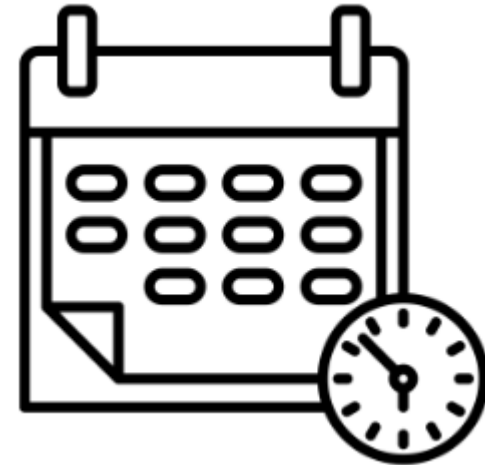
1. Compréhension du PGES
2. Les éléments importants pour le PGES
3. Certificat de conformité environnementale
4. Acteurs et Rôles
5. Les principaux composants
6. Les principaux défis

<https://www.youtube.com/watch?v=zx9KvNwae58&list=PLIIOO8Z2s4tvMPrkXzRFoChA9Sur1zkPN&index=6>




# Compréhension du PGES

- Un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) doit être élaboré **dans le cadre de la procédure d'EIES**.
- Le PGES constitue **le principal outil de gestion environnementale et sociale pour les projets miniers**, et doit être mis en œuvre pendant la construction de la mine, pendant l'exploitation, ainsi que pendant et après la clôture de la mine.
- Les EIES doivent également inclure, dans leur rapport final, **une analyse des risques**, d'éventuelles mesures de sécurité et un plan en cas d'urgence.



# Compréhension du PGES

Le promoteur élabore généralement des PGES distincts pour les différentes phases du projet en fonction de leurs besoins : construction, exploitation, déclassement et fermeture.



Il est également courant de développer des PGES distincts pour différentes composantes d'un projet d'envergure, par exemple, dans le cas d'un barrage, des plans spécifiques peuvent être créés pour la nouvelle route d'accès au site du barrage et la ligne de transmission pour l'évacuation de l'électricité.

Les PGES répondent généralement à des besoins spécifiques tels que :



**Préparation et réponse aux situations d'urgence ;**



**La gestion de :**

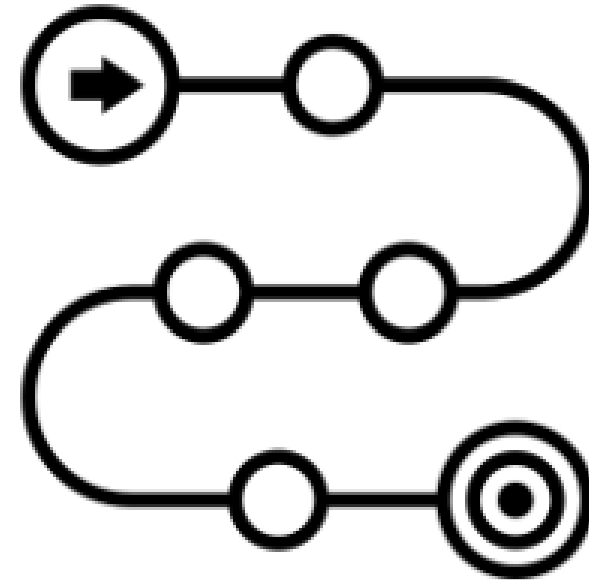
Terres, sols et biodiversité  
Matières et déchets dangereux  
Quantité et qualité de l'eau  
Qualité de l'air  
Bruit et vibrations  
Santé et sécurité communautaires  
Héritage culturel

Chaque PGES précisera **les rôles et les responsabilités** pour la réalisation des activités planifiées, y compris la supervision, le suivi et l'établissement de rapports.



# Les éléments importants pour le PGES

1. Certificat de conformité environnementale
2. Code Minier
3. PGES (dans le cadre de l'EIES)
4. Rapports de surveillance tiers
5. Autres (tels que plaintes, dénonciations)
6. Exigences légales



# Certificat de conformité environnementale

Le développeur doit se conformer aux conditions d'approbation, y compris la mise en œuvre des mesures d'atténuation et des engagements pris dans l'EIES et le PGES qui y sont contenus.

REPUBLICQUE DU SENEGAL  
Un Peuple - Un But - Une Foi

№ 00891  
N° MEDD/SG/SP

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Dakar, le 26 MAI 2016

*Le Ministre*

**Objet** : Attestation de conformité environnementale du projet de construction du Pont de Rosso

Le projet de construction du Pont de Rosso a suivi toutes les étapes de la procédure d'évaluation environnementale édictées par la loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement et de son décret d'application. En effet, le comité technique s'est réuni le vendredi 20 mai 2016 à la Gouvernance de Saint-Louis, pour l'examen du rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social du projet de construction du Pont de Rosso à Saint-Louis. La séance d'audience publique s'est tenue le samedi 21 mai 2016 à la Mairie de Rosso.

Au terme de cette procédure de validation de l'étude d'impact environnemental, j'atteste que le projet de construction du Pont de Rosso dans la région de Saint-Louis, est conforme aux dispositions du Code de l'environnement relatives à l'évaluation environnementale.

Je vous le notifie par la présente pour servir et valoir ce que de droit en attendant la signature de l'arrêté ministériel portant certificat de conformité environnementale.

Toutefois, le non-respect du plan de gestion environnementale et sociale contenu dans le rapport d'étude d'impact environnemental validé, entrainera le retrait du certificat de conformité environnementale.

Par le Ministre  
et par Délégation  
Le Secrétaire Général

LE SECRETAIRE GENERAL

Ramatoulaye Dieng NDIAYE

A

Monsieur Mansour Elimane KANE  
Ministre des Infrastructures, des Transports terrestres  
Et du Désenclavement

DAKAR

Ministère de l'Environnement et du Développement durable  
Par: Forestier et Zoologique de Hann, BP 4055 Dakar, Tel : 33 859 05 59- Te Fax : 33 859 14 78  
Site web: www. environnement.gouv.sn

# Code Minier

Le Ministère en charge des Mines peut retirer un titre minier, après une mise en demeure de trois (3) mois non suivie d'effet adressée à l'exploitant minier. Si un titre minier expire ou n'est pas renouvelé, l'ensemble des droits de propriété du site et des ouvrages ou bâtiments qui y sont construits sont transférés à l'État.

solidairement et ont l'obligation de soumettre à l'approbation du Ministre chargé des Mines, tout accord conclu entre elles en vue de la réalisation des opérations minières dans le périmètre concerné.

#### Article 98.- Comptabilité

Tout titulaire de titre minier doit tenir une comptabilité régulière de ses opérations selon la législation en vigueur au Sénégal.

#### Article 99.- Rapports

Tout titulaire de titre minier est tenu de communiquer, dans les conditions fixées par décret, les rapports et informations nécessaires à l'administration des mines.

#### Article 100.- Démarrage et fermeture de travaux

Toute décision de démarrage ou de fermeture de travaux de recherche ou d'exploitation de substances minérales doit être déclarée au préalable au Ministre chargé des Mines.

#### Article 101.- Indemnisation des tiers et de l'Etat

Le titulaire de titre minier est tenu d'indemniser l'Etat ou toute personne physique ou morale pour les dommages et préjudices matériels causés.

### Chapitre V.- Protection de l'environnement

#### Article 102.- Etude d'impact environnemental

Tout demandeur de permis d'exploitation minière, d'autorisation d'ouverture et d'exploitation de carrière ou d'autorisation d'exploitation de petite mine doit, préalablement au démarrage de ses activités, réaliser, à ses frais, une étude d'impact sur l'environnement et la mise en œuvre du plan de gestion environnemental conformément au Code de l'environnement et aux décrets et arrêtés y afférents.

La recherche, l'exploitation, la transformation, le conditionnement, le transport et la commercialisation des minerais et substances radioactives font l'objet de conventions particulières avec l'Etat, selon un modèle de convention type fixé par voie réglementaire et précisant notamment les mesures de radioprotection et de gestion des déchets radioactifs applicables à ces activités, ainsi que les mesures de sécurité concernant l'emploi, le transfert et la commercialisation des substances radioactives, conformément aux textes législatifs et réglementaires et aux engagements internationaux de l'Etat en la matière.

Les activités de recherche et /ou d'exploitation des minerais et substances radioactifs sont autorisées sous réserve de l'obtention par le titulaire du permis de l'avis favorable, donné par l'Autorité sénégalaise de Radioprotection et de Sûreté nucléaire (ARSN) concernant les plans et programmes de surveillance et de protection radiologique environnementaux y afférents.



# PGES (dans le cadre de l'EIES)

EIES DU PROJET DE PRODUCTION DE GAZ GRAND TORTUE/AHMEYIM - PHASE 1

## CHAPITRE 9 : PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

EIES DU PROJET DE PRODUCTION DE GAZ GRAND TORTUE/AHMEYIM - PHASE 1

### 9.0 PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Ce chapitre présente le plan de gestion environnementale et sociale (PGES) élaboré pour le projet GTA de production de gaz.

#### 9.1 Objectif du PGES

L'objectif du PGES est le suivant :

- Résumer les mesures de design et de contrôle des opérations du projet ainsi que les mesures de mitigation proposées pour éviter ou réduire les impacts négatifs significatifs<sup>100</sup>;
- Définir un système de mise en œuvre, de suivi de la conformité et d'évaluation de la performance de ces mesures; et
- Identifier les mécanismes de déclaration et de rapports.

Tout au long du projet, les actions énumérées dans le PGES seront examinées périodiquement afin de déterminer que les dispositions du plan sont mises en œuvre et de confirmer que les mesures planifiées permettent d'atténuer efficacement les impacts prévus. Les résultats seront communiqués aux équipes de gestion de projet ou des activités concernées, et les actions énumérées dans le PGES pourront être modifiées au besoin à des fins d'amélioration continue.

#### 9.2 Outils opérationnels du PGES

Les mesures de mitigation proposées pour éviter ou réduire les impacts du projet GTA sont résumées aux tableaux 9-1 et 9-4; s'y trouvent également les principaux rôles, partagés entre BP et ses entrepreneurs, pour leur mise en œuvre et le suivi de leur mise en œuvre. Les tableaux 9-1 à 9-3 énumèrent les mesures de mitigation des impacts associées aux activités de routine du projet pendant la phase de construction (tableau 9-1), la phase des opérations (tableau 9-2) et la phase de fermeture (tableau 9-3). Le tableau 9-4 est consacré aux mesures de mitigation des impacts associées aux événements accidentels potentiels.

Ces quatre tableaux constituent des outils opérationnels pour la mise en œuvre du PGES et pour le suivi de cette mise en œuvre. Ils fournissent les informations suivantes pour chaque composante de l'environnement biophysique ou social qui pourrait être affectée :

- Liste des impacts potentiels;
- Pays dans lequel l'impact pourrait se produire;
- Mesures de design et de contrôle des opérations inhérentes au projet pour atténuer les impacts;
- Mesures de mitigation spécifiques visant à éviter ou à réduire davantage les impacts négatifs ayant une cote d'importance supérieure à 1 – Négligeable;
- Évaluation de l'impact résiduel;
- Indicateurs objectivement vérifiables de la mise en œuvre des mesures;
- Source suggérée pour la vérification de la mise en œuvre;
- Fréquence recommandée de vérification de la mise en œuvre;
- Rôle principal dans la mise en œuvre de la mesure;

<sup>100</sup> Tous les impacts ayant une cote supérieure à 1 – Négligeable sont inclus comme étant potentiellement significatifs.

N° de réf. : 1.1653939

N° de réf. : 1.1653939

Page 9-1

EIES DU PROJET DE PRODUCTION DE GAZ GRAND TORTUE/AHMEYIM - PHASE 1

### 9.3 Mise en œuvre du PGES

#### 9.3.1 Cadre

Tel qu'indiqué à la section 2.15, BP, en tant qu'exploitant du projet, mettra en œuvre les procédures opérationnelles décrites dans son plan de gestion de santé, sécurité, sûreté et environnement (SSSE) spécifique au projet GTA. L'objectif du plan de gestion SSSE pour le projet GTA est de définir comment les impacts et les risques de SSSE spécifiques au projet seront gérés conformément aux exigences de SSSE applicables à l'ensemble du groupe BP. En raison de la taille et de la complexité du projet GTA, des plans de SSSE spécifiques peuvent être élaborés pour couvrir des activités de construction distinctes du projet (par exemple, FPSO, construction de brise-lames, etc.). La conformité avec le plan de gestion SSSE du projet GTA permettra à BP et à ses entrepreneurs de mener les activités du projet de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement.

Le PGES consigne les mesures de gestion qui seront prises par le projet en réponse aux impacts identifiés. Les mesures de design et de contrôle des opérations ainsi que les mesures de mitigation seront intégrées et suivies jusqu'à leur achèvement dans des systèmes de suivi des actions.

L'équipe de gestion de projet examinera régulièrement la mise en œuvre du PGES afin de vérifier qu'il reste pertinent, adéquat et efficace. Des actions correctives seront identifiées et exécutées si :

- Des lacunes sont identifiées dans le PGES; ou
- Les circonstances changent ou évoluent.

Pendant le projet proposé, BP et ses entrepreneurs établiront et maintiendront la communication entre les divers échelons de chaque organisation. BP sera responsable de répondre aux demandes des autorités mauritaniennes et sénégalaises en matière de performance environnementale.

Un système de vérification et de supervision sera mis en place pour évaluer la mise en œuvre et le suivi du PGES, dans le but de s'assurer que les actions et les responsabilités identifiées sont réalisées, et afin de les modifier si nécessaire pour améliorer la performance.

#### 9.3.2 Rôles et responsabilités

La réussite de la mise en œuvre du PGES dépend de la clarté des rôles et responsabilités attribués aux entrepreneurs afin qu'ils réalisent les tâches présentées dans le PGES. Pour ce faire, l'équipe de gestion de projet doit reconnaître les ressources nécessaires pour mettre en œuvre et gérer le PGES du projet.

Les entrepreneurs de BP seront informés du PGES et des exigences et responsabilités connexes pendant les discussions contractuelles et les rencontres initiales de lancement du projet, jusqu'à la démobilisation.

BP ou ses entrepreneurs devront assurer la présence de représentants SSSE à bord du navire de forage, du FPSO, dans le terminal du hub GNL, près des côtes et, dans les bases d'approvisionnement terrestres. Ces représentants SSSE seront chargés de veiller à ce que le PGES soit mis en œuvre comme prévu ou d'identifier et de signaler tout changement de circonstances, le cas échéant.

Les rôles liés à chaque mesure de mitigation sont décrits aux tableaux 9-1 à 9-4. Au cours de la phase de construction, et éventuellement de la phase de fermeture, les entrepreneurs assureront la mise en œuvre opérationnelle quotidienne du PGES, tandis que BP sera responsable de la supervision des activités des entrepreneurs pour s'assurer de leur conformité avec le PGES. BP devra aussi collaborer avec les autorités nationales compétentes responsables du suivi du PGES tout au long du projet.

En outre, les autorités mauritaniennes et sénégalaises peuvent effectuer un suivi externe de la mise en œuvre du PGES en fonction de leurs propres procédures et exigences nationales.

N° de réf. : 1.1653939

Page 9-3



## EIES DU PROJET DE PRODUCTION DE GAZ GRAND TORTUE/AHMEYIM - PHASE 1

Tableau 9-1 PGES – Phase de construction : mesures de mitigation et rôles principaux associés...suite

Mesures de design, de contrôle des opérations et de mitigation	Indicateur objectivement vérifiable	Source de vérification	Fréquence de vérification	Rôle principal dans la mise en œuvre de la mesure	Rôle principal dans le suivi de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en dollars américains
D05 Respect des réglementations nationales et internationales applicables relatives aux rejets d'eaux usées et de déchets par les navires du projet (Convention MARPOL 73/78, annexes IV et V).	Certificat international valide de prévention de la pollution par les eaux usées	Documentation des navires du projet offshore	Une fois pour chaque navire du projet offshore avant la mobilisation	Entrepreneur	BP	Inclus dans les coûts du projet
	Plan de gestion des déchets et registre des déchets	Documentation des navires du projet offshore	Une fois pour chaque navire du projet offshore avant la mobilisation	Entrepreneur	BP	Inclus dans les coûts du projet
	Certificats d'homologation de l'équipement de prévention de la pollution par les hydrocarbures, tel que l'équipement de séparation d'eau huileuse, l'équipement de filtration d'huile, les unités de traitement et les équipements de mesure de la teneur en hydrocarbures	Documentation des navires du projet offshore	Une fois pour chaque navire du projet offshore avant la mobilisation	Entrepreneur	BP	Inclus dans les coûts du projet
D06 Un plan de gestion des déchets sera conçu et mis en œuvre pour éviter le rejet ou le transfert de déchets non autorisés, comprenant des procédures écrites relatives au ramassage, tri, entreposage, traitement et élimination des déchets, y compris l'utilisation d'équipement et l'archivage des données.	Plan de gestion des déchets en place pour les installations à terre et les navires en offshore	Documentation sur le plan de gestion des déchets	Avant le début de la construction du projet	Entrepreneur	BP	Inclus dans les coûts du projet



**Fiche 5. Plan de suivi et surveillance**

<b>Phase</b>	<b>Quoi</b> (Quel paramètre est suivi?)	<b>Où</b> (Où est-ce que ce paramètre est suivi?)	<b>Comment</b> (Comment est-ce que ce paramètre est suivi ?)	<b>Quand</b> (Définir la fréquence ou si c'est un suivi en continu)	<b>Pourquoi</b> (Pourquoi ce paramètre est-il l'objet d'un suivi ?)	<b>Coût</b> (si le coût n'est pas inclus dans le suivi du projet)	<b>Qui?</b> (Qui est responsable du suivi?)
Pendant la <b>préparation</b> des activités	Gestion de la circulation pour l'accès au site	Sur le site	Vérifier si la préparation et la planification du projet incluent les procédures adéquates	Avant le début des activités de construction	Sécurité du public en général	Marginal, dans les limites du budget	Entreprise de construction / ingénieur conducteur des travaux
	Disponibilités de site de stockage des déchets	Sur le site	Vérifier si la préparation et la planification du projet incluent les procédures adéquates	Avant le début des activités de construction	Détection à temps de potentielles difficultés liées à la gestion et au stockage des déchets	Marginal, dans les limites du budget	
	Inventaire des déchets dangereux (amiante)	A proximité du site	Visuellement (analytiquement en cas de doute)	Avant le début des travaux de réhabilitation	Sécurité du public et sur l'environnement de travail	Marginal, dans les limites du budget (préparer un compte spécial pour les analyses)	

## EIES DU PROJET DE PRODUCTION DE GAZ GRAND TORTUE/AHMEYIM - PHASE 1

Tableau 9-2 **PGES – Phase des opérations** : mesures de mitigation et rôles principaux associés

Mesures de design, de contrôle des opérations et de mitigation	Indicateur objectivement vérifiable	Source de vérification	Fréquence de vérification	Rôle principal dans la mise en œuvre de la mesure	Rôle principal dans le suivi de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en dollars américains	
<b>Plusieurs composantes de l'environnement biophysique et social – Mesures de design et de contrôle des opérations</b>							
<b>D01</b>	Il est attendu que les entrepreneurs se conforment aux conditions contractuelles établies et notamment aux normes de SSSE et aux exigences de performance.	Document d'interface entre les exigences SSSE de BP et celles des entrepreneurs	Document d'interface	Une fois, à l'exécution du contrat	Entrepreneurs	BP	Inclus dans les coûts du projet
<b>D02</b>	Respect des réglementations nationales et internationales applicables (Convention MARPOL 73/78, annexe VI) et des directives relatives aux émissions d'oxydes d'azote (NOx) et d'oxydes de soufre (SOx) produites par les principaux navires du projet.	Certificat international de prévention de la pollution de l'air (IAPP) valide confirmant la conformité aux exigences en matière d'équipement et aux exigences opérationnelles de l'annexe VI	Documentation des navires principaux	Une fois, avant la mobilisation sur le site	Entrepreneurs, BP	BP	Inclus dans les coûts du projet
<b>D04</b>	Les volumes d'hydrocarbures torchés seront enregistrés.	Voir le chapitre 10 : Plan de surveillance et de suivi					

## EIES DU PROJET DE PRODUCTION DE GAZ GRAND TORTUE/AHMEYIM - PHASE 1

Tableau 9-3 **PGES – Phase de fermeture** : mesures de mitigation et rôles principaux associés

Mesures de design, de contrôle des opérations et de mitigation	Indicateur objectivement vérifiable	Source de vérification	Fréquence de vérification	Rôle principal dans la mise en œuvre de la mesure	Rôle principal dans le suivi de la mise en œuvre	Coût de la mise en œuvre en dollars américains	
<b>Plusieurs composantes de l'environnement biophysique et social – Mesures de design et de contrôle des opérations</b>							
<b>D19</b>	Les autorités maritimes, portuaires ou de navigation compétentes seront notifiées de l'existence de toutes les installations offshore permanentes ainsi que des zones de sécurité et des voies de navigation généralement utilisées par les navires travaillant au projet. L'emplacement des installations permanentes sera être délimité sur les cartes maritimes.	Autorités maritimes, portuaires ou de navigation compétentes notifiées de l'existence de toutes les installations offshore permanentes ainsi que des zones d'exclusion de sécurité et des routes de navigation courantes qui seront utilisées par les navires liés au projet	Notification envoyée par le projet aux autorités maritimes, portuaires ou de navigation concernées	Une fois avant le début de la phase de fermeture et en cas de changements permanents de zonage lors de la phase de fermeture	BP	BP	Inclus dans les coûts du projet
<b>D20</b>	Les navires du projet respecteront la Convention adoptée par l'OMI sur le Règlement international pour prévenir les abordages en mer (Convention COLREG).	Procédures des navires du projet indiquant qu'ils respectent la Convention COLREG	Documentation sur les navires du projet	Une fois avant le début de la phase de fermeture et avant la mobilisation de nouveaux navires	Entrepreneurs, BP	BP	Inclus dans les coûts du projet
<b>D21</b>	Les principaux navires du projet seront équipés d'un Système d'identification automatique de navires (SIA) embarqué, un système de transpondeurs installé à bord des navires et transmettant sur deux canaux maritimes VHF numériques.	Équipement des principaux navires du projet avec SIA	Documentation sur les navires du projet	Une fois avant le début de la phase de fermeture et avant la mobilisation de nouveaux navires, sous réserve des progrès de la technologie de la communication au moment de la fermeture	Entrepreneurs, BP	BP	Inclus dans les coûts du projet



# Ressources nécessaires pour le PGES



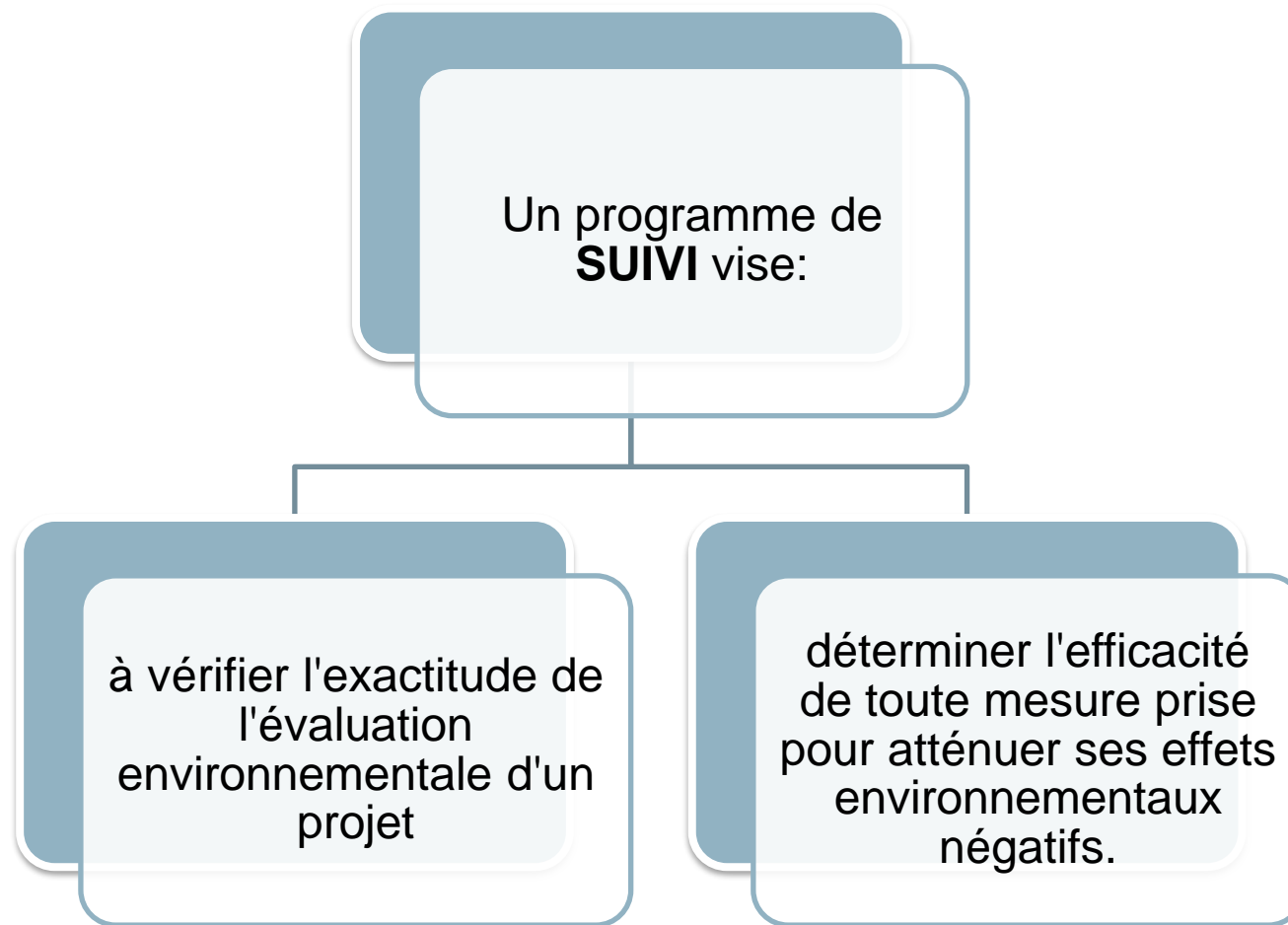
Expertise technique y  
Personnel qualifié



Données et informations  
- Outils de suivi



Financements



# ACTEURS ET RÔLES

## État du Sénégal

Intégrer la préservation de la biodiversité dans le dispositif légal et réglementaire de l'exploitation minière en général et de l'orpaillage en particulier

## Exploitants miniers

Intégrer la préservation de la biodiversité dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES); mettre en œuvre les recommandations du PGES en termes de promotion de la biodiversité; élaborer un plan d'action avec les parties prenantes; partager les initiatives et proposer des solutions innovantes en collaboration avec les collectivités.

## Administration locale et Ministère

Veiller au suivi de la mise en œuvre du PGES en ce qui concerne la protection de l'environnement.

## ONG, OCB et populations locales

Faire des actions de sensibilisation et de plaidoyer; développer des moyens pour évaluer les écosystèmes avec la collectivité; participer au plan d'action pour une prise en compte appropriée de la biodiversité lors de l'exploitation industrielle et artisanale.



# Rôles et responsabilités

**Promoteur du projet:** préparer le projet pour la construction, telles que l'obtention des autorisations nécessaires et d'autres autorisations, ainsi que l'achèvement de la conception détaillée et la préparation des plans de construction, des spécifications et des contrats.

Comme la construction est souvent effectuée par des **entrepreneurs**, sans implication dans le processus d'EIES, il est essentiel que leurs contrats définissent clairement leurs rôles et responsabilités conformément aux plans de gestion environnementale et aux permis. Ainsi, il est crucial de spécifier ces éléments dans les documents d'appel d'offres pour une prise en compte correcte dans les soumissions

Les **autorités réglementaires** délivrent les permis de construction et d'exploitation. Leur responsabilité est de garantir que le projet respecte les conditions d'approbation de l'EIES, y compris l'efficacité des mesures d'atténuation. Elles surveillent principalement, mais peuvent également négocier des améliorations nécessaires pour renforcer la performance environnementale, et parfois effectuer des audits pour évaluer la nécessité de renforcements dans les systèmes de gestion.





# Rôles et responsabilités

**L'autorité responsable de l'EIES** : doit s'assurer que les engagements pris au cours du processus d'EIES sont transposés dans la mise en œuvre du projet.

**Le public et les groupes de parties prenantes** ont généralement un rôle limité après l'approbation de l'EIES. Une certaine forme de liaison et de consultation continues avec le promoteur peut constituer une condition d'approbation de l'EIES.



# Les principaux composants

1. Supervision : peut inclure des inspections sur site, des audits, des entretiens avec le personnel du projet, et d'autres moyens de vérification



Inspecter et vérifier le respect et la mise en œuvre des termes et conditions de l'approbation du projet et des permis réglementaires, et évaluer l'exécution et l'efficacité des mesures d'atténuation.

La supervision par les autorités réglementaires peut être effectuée par des inspections régulières ou périodiques sur site afin de vérifier la conformité, d'observer les progrès et de discuter des problèmes et de leur résolution.



2. Suivi: généralement réalisé par un promoteur ou ses entrepreneurs selon un programme et des protocoles convenus avec les autorités réglementaires, y compris des rapports périodiques. Il existe trois types de suivi :



**1. Suivi des effets:** Il s'agit de mesurer les changements environnementaux attribuables à la construction et/ou à l'exploitation du projet, et de vérifier l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place.

**2. Suivi de base :** La mesure des paramètres environnementaux sur des "sites de contrôle" proches, où les effets liés au projet ne sont pas anticipés, permet de distinguer les changements attribuables au projet des variations et tendances naturelles. Cette surveillance initiale peut également être réalisée à d'autres fins, telles que renforcer la caractérisation du climat ou des débits d'eau sur un site de projet.

**3. Suivi de la conformité:** S'assurer du respect des exigences des permis applicables, tels que les niveaux de contaminants dans les rejets d'eaux usées et les émissions atmosphériques. Cela implique généralement un échantillonnage périodique ou la mesure continue des paramètres environnementaux.



### 3. Audit:

L'examen, la vérification et la documentation systématiques visant à garantir que les systèmes et procédures de gestion environnementale produisent les résultats souhaités.

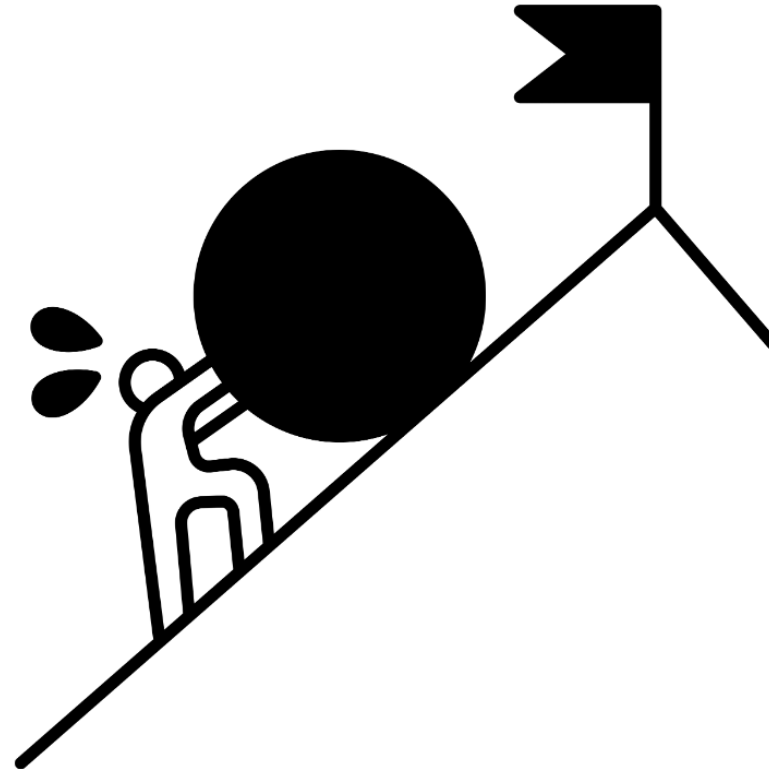
Les rapports et les données de supervision et de suivi sont des éléments clés de tout audit.

L'objectif de l'audit périodique est d'assurer l'amélioration continue de la gestion environnementale.



# Principaux défis

1. Manque de ressources pour faire un suivi
2. Manque de coordination entre les autorités et les ministères
3. Devrait être sur le contrat - description de poste des personnes impliquées





Commissie voor de  
**milieueffectrapportage**

**Merci pour votre attention!**